



Ressortissants Ukrainiens (saison 2022-2023)

Thématique :

- Présidence
- Administration et Finances
- Haut Niveau
- Formation & Emploi
- Marque

- Jeunesse & Territoires
- Compétitions & Vivre Ensemble
- Affaires juridiques et Institutionnelles
- 3x3

Destinataires :

- Comités
- Ligues
- Ligues et Comités

- Ligues, Comités et Clubs
- CTS

Nombre de pièces jointes : 0

Information

Echéance de réponse :

Ce qu'il faut retenir :

- Pour la saison 22/23, prolongation de la possibilité pour tout ressortissant Ukrainien d'obtenir une licence gratuite (inclus parts CD / LR) ;
- Identifier sur la fiche licence FBI « SOLIDARITE UKRAINE » ;
- Rappel de la procédure de transfert international dérogatoire pour les mineurs ;

Le Bureau Fédéral réuni à distance le 21 juin 2022 a décidé de prolonger la gratuité totale de la licence (inclus part CD / LR) sur l'ensemble de la saison sportive 2022/2023 pour tous les ressortissants Ukrainiens, afin de faciliter et favoriser leur accès à la pratique du Basket-ball sur le territoire national.

Dans ce cadre, il a notamment été retenu que :

- Les demandes de transferts internationaux pour les joueurs et joueuses majeurs respecteront la procédure classique d'obtention d'une lettre de sortie ;
- Les demandes de transfert internationaux des joueurs et joueuses mineurs ukrainiens seront examinées, au cas par cas par la FIBA, dans le but de faciliter la poursuite de leur entraînement de basket-ball ;
- le cas échéant, en présence de circonstances exceptionnelles, le paiement de la taxe de solidarité ne sera pas demandé au début du processus mais pourra devenir applicable à un stade ultérieur, si un joueur décide de ne pas retourner en Ukraine alors que les circonstances le permettraient objectivement.

Obtention de la licence FFBB (Ressortissant déjà licencié ou non)

Tout club souhaitant accueillir en son sein un(e) joueur(se) ressortissant Ukrainien devra utiliser un formulaire de demande de licence au [format papier](#) qui sera à transmettre au Comité Départemental du club pour que ce dernier puisse saisir la licence sur FBI. La mention « **SOLIDARITE UKRAINE** » devra impérativement être renseignée dans l'encart commentaire de la fiche licence.

En parallèle, pour le ressortissant (majeur ou mineur) n'ayant jamais été licencié en Ukraine, les documents suivants seront transmis au service qualification :

- Self-Declaration (*document attestant que le joueur n'a jamais été licencié en Ukraine*) ;
- National Team Declaration ;
- Copie du passeport/CNI du joueur

Pour le ressortissant mineur déjà licencié en Ukraine, les dispositions du règlement FIBA sont à respecter (Transfert/lettre de sortie). L'ensemble des éléments suivants devront être transmis au service qualification de la FFBB :

- Courrier du joueur (expliquant les raisons de sa venue en France)
- Courrier des parents (expliquant les raisons du transfert)
- Courrier du club d'accueil (indiquant qu'il accueille le joueur ou la joueuse)
- Autorisation parentale
- Certificat de scolarité

- Justificatif de logement (à défaut, une déclaration sur l'honneur de l'hébergeant ainsi que sa pièce d'identité).
- Copie du passeport du joueur
- Copie du passeport de ses parents
- National Team Declaration (ci-joint)

Pour le ressortissant majeur déjà licencié en Ukraine, une demande de lettre de sortie devra être sollicitée et obtenue, en respectant les formalités suivantes :

- créer la demande en ligne sur le logiciel fédéral (FBI) depuis l'onglet « gestion des entrées/sorties » et remplir les champs obligatoires.
- Joindre obligatoirement à la demande la copie du passeport ou de la carte d'identité (en cours de validité) du joueur ou de la joueuse ;
- Procéder au paiement des frais administratifs en ligne sur la plateforme FIBA à l'aide du lien transmis par courrier électronique par le service qualification ;
- Transmettre la preuve de paiement au service qualification.

Assurance

Par leur adhésion à la FFBB et la souscription d'une licence fédérale, les ressortissants Ukrainiens bénéficieront pour leur pratique des garanties d'assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accident (**formule A**) sans surcoût inclus dans la licence.

Si le licencié souhaite bénéficier de la garantie d'assurance individuelle accident formule A+ (A+C) ou B ou B+ (B+C), le différentiel de la cotisation d'assurance correspondante sera supporté par le licencié.

La Mutuelle Des Sportifs (MDS), assureur fédéral, s'associe à la démarche de la FFBB afin que ces licenciés puissent pratiquer le Basket-ball en toute sérénité en étant assurés.

Facturation

Une édition dans le module Licence de FBI, permettra aux différentes entités de facturation fédérales d'identifier le nombre de ressortissants qualifiés pour la saison 2022/2023, précisant la nature de leurs extensions et de leurs éventuelles autorisations secondaires.

A noter, tout licencié ukrainien sera à minima identifié avec une option d'assurance de type A.

Cette édition pourra être utilisée afin d'établir les avoirs lors de la facturation de fin de saison.

Livret d'accueil en France pour les déplacés d'Ukraine

A toutes fins utiles, le Gouvernement français a réalisé un « [livret d'accueil en France pour les déplacés d'Ukraine](#) » et une [foire aux questions](#) a également été mise en place.

Contact : 01 53 94 25 40

E-mail : qualification@ffbb.com

Rédacteur	Vérificatrice	Approbateur
Aldric SAINT-PRIX Chargé de missions – Service Juridique et Institutionnel	Stéphanie PIOGER Vice-Présidente	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2022-07-19 6 DAJI – Ressortissants Ukrainiens	